Conseil d’établissement de l’école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve – 2021-2022

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Compte rendu de réunion – Procès-Verbal  Réunion du conseil d’établissement de l’école Chomedey de Maisonneuve | | | |
| Mardi 20 juin 2022 | 18h30 | En présentielle à l’école |

|  |  |
| --- | --- |
| Type de réunion | Conseil d’établissement |
| Président(e) | Alexandre Grégoire-Rousseau |
| Secrétaire | Daniel Tremblay (absent) |
| Participants | Chantal Barrette  Geneviève Béliveau  Éric Duguay  Carole Arseneau  Isabelle Delorme  Melissa Ann Murphy Domey  Catherine Robert  Chantal Lanthier  Karoline Morin  Diane Beaudet |
| Absent | Annick Millette  Chloé Lamontagne-Girard  Roxanne Pagé  Gaëlle Bergougnoux  Christian Grégoire  Emmanuelle Christophe |

1. **Ouverture de la séance / Mot de la direction / Présences et quorum**

La séance est ouverte à 18h30.

1. **Adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est présenté par le président. Un point est ajouté pour le comité de parents et les points sur le budget sont combinés sous un seul point.

*L’adoption de l’ordre du jour du 20 juin 2022 est proposée par Catherine Robert et secondée par Karoline Morin.*

*Adopté à l’unanimité.*

1. **Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 31 mai 2022**

Le PV de la réunion du 31 mai 2022 est présenté au CÉ.

*L’adoption du PV du 31 mai 2022 est proposée par Chantale Barrette et secondée par Mélissa Ann Murphy Domey.*

*Adopté à l’unanimité.*

1. **Période réservée aux membres du public (s’il y a lieu)**

Aucuns membres du public présents.

1. **Période réservée pour le comité des parents**

Chantale Lanthier rapporte les points suivants du comité des parents:

* Il y a eu une résolution pour participation d’un membre du comité de parents sur le comité de protecteur de l’élève.
* Le comité se penche sur les mesures de rétention des directeurs. On demande à travers une résolution au CSSD d’agir en conséquence.
* Des démarches ont été engagées pour implanter le recyclage des crayons (plastiques/feutres/marqueur) dans les écoles. Le comité vert de l’école en fera le suivi pour implanter la collecte des crayons dans l’école.
* Comité sur la douance qui s’est créé pour évaluer les mesures qui pourraient être en place.

1. **Période réservée aux membres de la communauté**

Aucuns membres de la communauté présents.

1. **Période réservée aux membres du conseil des élèves (s’il y a lieu)**

Aucuns membres du conseil des élèves présents.

1. **Période réservée à la présidence**

Rien à apporter.

1. **Bilan du plan de lutte**

(voir pièces jointes « plan de lutte contre l’intimidation »).

Carole Arsenault présente l’évaluation des résultats du plan de lutte pour 21/22 et présente les mesures proposées pour l’année scolaire 22/23. Le rapport des signalements sont rapportés couramment mais la fréquence n’est pas plus élevée que d’habitude, surtout grâce à la proximité qu’on les intervenants de l’école avec les élèves. Peu de situation « réelles » d’intimidation, plutôt escalades verbales et des conflits externes. Il y a environ 10 suspensions reliées à ces évènements. Mais surtout : 90% des interventions sont le résultat d’évènements qui se produisent d’abord sur les réseaux sociaux. Carole Arsenault partage des exemples des situations rencontrées cette année (de façon anonymes).

Carole Arsenault présente les objectifs pour l’année 22/23 et les mesures qui seront mise en place pour les atteindre.

*L’adoption du l’évaluation du plan de lutte de contre intimidation l’année 2021-2022 et le plan de lutte contre l’intimidation pour 2022-2023 est proposée par Alexandre Grégoire-Rousseau et secondée par Catherine Robert.*

*Adopté à l’unanimité.*

1. **Budget - suivi**

La direction présente le dernier rapport de l’année 2021-2022, en mettant l’emphase sur les changements depuis le dernier suivi. Beaucoup d’efforts ont été déployés pour minimiser les surplus en fin d’année.

(voir pièce jointe budget RapportDétailCÉ).

Fond 1

Certaines dépenses restent à venir d’ici le 31 juin (fin de l’année scolaire « financière »).

On a effectué un certains nombres d’achats d’immobiliers (incluant table de baby-foot, équipement de cuisine et Tableau numérique interactif).

On ne prévoie pas un gros déficit sous le fond 1.

Fond 3

Inclus montant pour JePassePartout.

Léger montant résiduel de $4,739.

Fond 4 et fond 9

Ces fonds sont connectés.

Reste certaines dépenses de fête de fin d’année à passer dans ce fonds.

Pas de résolution nécessaire cette année pour transférer les fonds entre 4 et 9.

Restent des créances reliées aux parents qui ne payent pas les frais de scolarité.

5000$ venant d’un don de la caisse populaires pour les activités du bal des finissants.

Fond 6

Beaucoup de mesures ciblées.

Reste des dépenses pour des formations qui sont à venir.

Sorties culturelles : on a réussi à dépenser la moitié du budget alloué (la pandémie a ralenti les dépenses en début d’année jusqu’après les fêtes).

Le budget pour les stagiaires est à venir (par le CSSDM).

On est à l’équilibre budgétaire pour le Fond 6.

Après consultations auprès des membres du CÉ, on adopte la résolution suivante.

*Il est proposé par Catherine Robert et appuyé par Alexandre Grégoire-Rousseau, de rediriger le montant de 173$ restant dans les frais de civilités pour l’utiliser pour la fête de fin d’année du personnel.*

*Adopté à l’unanimité.*

1. **Université de Montréal**

Le groupe Cap Campus de l’UdeM sont allés voir les groupes déclic dans le passé. Le CÉ recommende qu’ils reviennent pour présenter aux autres groupes de l’école, afin de promouvoir les différents parcours scolaires, dès le secondaire 1, et démystifier les options et les possibilités.

On pourrait aussi inviter des anciens élèves de l’école pour promouvoir les différents parcours.

Contenu en orientation scolaire et professionnel (COSP).

1. **Modalité de l’entrée progressive 2022/2023**

Une rentrée « administrative » est prévue pour l’an prochain, avec des activités d’intégration pour les secondaire 1. On ne prévoie pas de réunion comme tel avec les parents pour la rentrée, sauf pour certains cas spécifiques (sensiblement la même chose que l’année 21/22).

1. **Bilan du CÉ**

La direction rappel que le CÉ devra fournir un bilan des activités du CÉ pour 2021-2022 qui sera présenté à l’assemblé générale en septembre. La direction coordonnera avec le président du CÉ pour créer le contenu nécessaire pour l’assemblé générale.

La direction rappel que le CÉ doit confirmer les critères de sélection pour les membres de la direction.

1. **Varia**

N/A.

1. **Levée de la séance et prochaine rencontre**

La prochaine rencontre est prévue.

La séance est levée à 21h00.